Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 966

Artikel: Négociations salariales : croissance mal partagée
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011199

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NÉGOCIATIONS SALARIALES

Croissance mal partagée

(*pi*) Nous l'expliquions il y a trois semaines (DP 963) dans le cadre d'un article sur les négociations salariales d'automne qui s'engagent entre syndicats et représentants des patrons: ce n'est jamais le bon moment pour demander une revalorisation des salaires. Ou bien les revendications tombent après une période de basse conjoncture, et il faut laisser aux entreprises les fonds nécessaires pour réinvestir; ou bien la situation est bonne, mais l'inflation ne permet pas la générosité.

Les négociations qui se sont engagées dans le secteur de l'horlogerie illustrent parfaitement ce mécanisme.

Le secteur vit une période favorable: les exportations ont passé de 4,3 milliards à 6 milliards en deux ans, les carnets de commandes sont remplis, les ouvriers doivent effectuer des heures supplémentaires et les patrons multiplient les déclarations optimistes. Nicolas Hayek a même déclaré que la SMH avait pu rembourser ses emprunts. Voilà la situation côté entreprises.

Côté ouvriers, depuis une douzaine d'années, le résultat des négociations salariales a toujours été au mieux la compensation du renchérissement, au pire la compensation partielle. D'augmentation réelle, aucune. Et, ajoute Jean-Pierre Ghelfi, collaborateur à *La Lutte syndicale*, l'organe de la FTMH: *«Depuis 1982, date du début du cycle économique actuel, on constate un retard de 4,4% dans la compensation du renchérissement.»* Selon lui, il est donc pleinement justifié de réclamer la compensation totale (3%) plus une rallonge, qui ne ferait que rattraper une partie du retard accumulé: on arrive ainsi à 1 franc l'heure ou 175 francs par mois, représentant, sur le salaire moyen, une augmentation de 5,2%. Ce système offrant une revalorisation identique quel que soit le salaire vise à favoriser les moins bien lotis.

Les représentants de la convention patronale ne contestent pas vraiment leur capacité à offrir 5,2%, mais ils s'opposent, sur la base de la convention collective, à la qualité de la FTMH à réclamer plus que le renchérissement du coût de la vie. Ils sont d'ailleurs soutenus dans leur lutte par le patron et rédacteur en chef de *L'Impartial*, Gil Baillod, qui explique dans un éditorial également diffusé à la radio que la convention collective ne prévoit pas d'autre point de négociation que le renchérissement et que, de toute façon, ce n'est que le haut de gamme qui se porte bien, ses bénéfices profitant surtout aux marchands d'or. Réponse de Jean-Pierre Ghelfi: *«SMH ne fait pas dans le haut de gamme et la montre en or!»*

Quant à la convention collective, elle prévoit de prendre connaissance de l'évolution de l'indice des prix et d'examiner la situation générale de la branche. Ces dernières années, les patrons ont toujours invoqué la situation générale de la branche pour n'avoir pas à compenser intégralement le renchérissement. Et ils voudraient aujourd'hui empêcher les syndicats de tenir compte de la conjoncture pour revendiquer une revalorisation des salaires.

Puisqu'on vous dit que ce n'est jamais le bon moment. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Ursula Nordmann-Zimmermann (unz)
Charles-F. Pochon (cfp)
Point de vue: Jeanlouis Cornuz
Abonnement:
65 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Tél: 021 312 69 10 **CCP:** 10-15527-9
Téléfax: 021 312 80 40
Composition et maquette:
Liliane Berthoud,
Françoise Gavillet, Pierre Imhof
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA

GESTION DES DÉCHETS

La taxe du sac

(*cfp*) Le principe du pollueur payeur est largement admis, en théorie, mais la pratique est différente. Le dernier dimanche de septembre, les électeurs de Winterthour ont rejeté à une très nette majorité l'introduction d'une taxe sur les sacs à ordures et maintenu le système de la taxation basée sur la valeur d'assurance des immeubles. Par conséquent, seule la commune de Bachenbülach a jusqu'ici introduit la taxation des sacs à ordures dans le canton de Zurich. Les optimistes estiment pourtant que le système finira par l'emporter et que la ville de Zurich, où une décision est attendue pour 1990, pourrait y être favorable si une intense campagne d'information la précède. Certains envisagent même une décision à prendre au niveau du canton pour faire taire ceux qui s'opposent au projet en faisant état des risques de dépôts sauvages, de sacs remplis au maximum par la compression des déchets grâce à des presses domestiques, du dépôt dans les poubelles publiques et de la difficulté de contrôler les sacs déposés dans des conteneurs. Le fait est que le quartier de Metenbach, à Winterthour, avec de gros blocs d'immeubles, a eu la majorité la plus nette contre les sacs taxés.

Dans le canton de Berne, 31 communes (sur 412), dont aucune du Jura Bernois, ont déjà admis les sacs taxés. Pour les 26 communes de Berne et de son agglomération totalisant plus de 300'000 habitants, l'introduction du nouveau système de financement doit avoir lieu avant 1991. Pour la ville fédérale, l'exécutif est compétent, alors que dans un certain nombre de communes, c'est l'assemblée communale qui doit se prononcer. L'Intercommunale de la région bernoise (*Verein für die Zusammenarbeit in der Region Bern*) recommande les tarifs suivants pour les sacs: 35 litres, 90 cts (actuellement 11 cts chez les gros distributeurs); 60 litres, 1 fr 50 (17 cts); 110 litres, 2 fr 20 (24 cts).

L'existence de 765 dépôts pour compostage dans la ville de Berne suffira-t-elle à convaincre ceux qui ne voient que les frais immédiats pour l'acquisition des sacs officiels alors qu'il y a tant de possibilités d'élimination «douce» et de réduction de la quantité de déchets. ■